

Bétharram, Garaison et consorts : Urgence pour la jeunesse.

Depuis 1957, plus de cent victimes ont déclaré avoir subi des violences physiques et sexuelles au sein de l'institution privée catholique sous contrat **Notre-Dame-de-Bétharram**. Ces faits illustrent l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants dans notre société et l'omerta qui l'entoure.

Au-delà de l'aspect paroxystique du scandale **Bétharram**, se révèlent au grand jour depuis des mois des conceptions de l'éducation de certains établissements privés sous contrat, contraires à la dignité humaine et à l'émancipation. Nous ne pouvons que constater de la part de ces établissements, l'affirmation systématique de leur « *caractère propre* » conféré par la **loi Debré**, pour légitimer la mise en œuvre de ces conceptions.

Le **Code de l'Éducation** prescrit « *qu'outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs.* »

L'**État** doit rompre les contrats des établissements qui ne respectent pas ces ambitions et ce cadre réglementaire, quelle que soit leur affiliation culturelle. L'autorité de l'État doit s'exercer immédiatement par des contrôles renforcés.

Pas un centime de financement public ne peut continuer à être utilisé contre la jeunesse, contre sa sécurité, contre son émancipation par les savoirs et la raison. Les annonces ministérielles d'hypothétiques contrôles négociés avec le privé pendant que les faveurs de financement continuent de pleuvoir (exonération de taxe d'habitation 2025 par exemple) témoignent d'une forme de duplicité et de connivence idéologique pérenne de responsables politiques.

Des hauts fonctionnaires évoquent dans la presse des consignes historiques de « *tolérance* » ou d'ignorance des dérives du privé sous contrat, depuis des décennies. **L'État a failli à sa mission protectrice de la jeunesse**. La commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a décidé de se doter des pouvoirs d'une commission d'enquête sur "*les modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires*". Il est impératif qu'elle établisse en toute transparence la chaîne complète des responsabilités laissant prospérer de telles violences et de tels cadres éducatifs.

Début 2024, nous lançons cet appel : « *École de toute la jeunesse, l'École publique, laïque, gratuite et obligatoire doit être LA priorité du pays. Redonner espoir et ambitions à toute la jeunesse, nécessite de concrétiser partout ses visées émancipatrices.* »

Seule l'**École publique laïque** réalise partout, pour toute la jeunesse, les ambitions intellectuelles, civiques et sociales que le pays lui assigne avec un contrôle institutionnel fort et légitime. Le financement collectif du séparatisme moral, social et scolaire n'est pas acceptable. L'argent public doit aller à la seule École publique. La jeunesse, le pays en ont besoin.

Collectif pour l'École publique laïque : Union Syndicale Lycéenne, L'Union étudiante, FSU, FCPE, UNSA éducation, CGT Educ'action, SUD éducation, CNAL (Comité National d'Action Laïque), la Ligue de l'enseignement, **Fédération nationale de la Libre Pensée**, Comité de réflexion et d'action laïque - CREAL 76, Fédération nationale des FRANCAS, UFAL Union des Familles Laïques, EGALE (égalité, laïcité, Europe), Solidarité Laïque, la Convergence des Services Publics .